



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 39/2024
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session EXTRAORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 29

Date de convocation du Comité : 28 août 2024

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. ARAGOU Christian ; M. Jean Régis GUICHOU ;

SIAH Fresquel : M. DEMANGEOT François ; M. Jean Luc VERGE ; Mme Brigitte VIEU ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ;

SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; M. Alain COSTE ;

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES, M. Didier CASATO ; M. Bruno TEXIER ;

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN ; M. Bernard DEVIC ;

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : Mme Severine MATEILLE représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX ;

Mme Magalie VERGNES représentée par Mme Marie Ange LARRUY ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ ;

SIAH Fresquel : M. Gilles AZAIS DE VERGERON représenté par M. Philippe FAU ;

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Guy CLERGUE ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Alain IZARD représenté par M. Jean Claude MONTLAUR ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER-CORCUFF représentée par M. Michel PUJOL

M. Jean Paul Fauran a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ « MISE EN ŒUVRE ET REVISION DES PCS A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE, DE LA BERRE ET DU RIEU »

Intitulé du marché AO24-SMMAR-02 : **Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu**

Lieu de prestation du service : SMMAR– 11000 CARCASSONNE

Objectif : ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE A LA GESTION DU RISQUE INONDATION : Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu

Type de marché : Services

Estimation annuelle : 600 000 € (HT) soit 720 000 € (TTC)

Délai d'exécution prévu : 1 an reconductible 3 fois

Mode de passation :

Appel d'offres ouvert

Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 24/06/2024

Date de la publication : 22/07/2024

Date limite de remise des offres : 03/09/2024

Critères d'attributions :

- Prix 50
- Valeur technique 45
- Délais 5

Candidatures reçues : 3

- GROUPEMENT PREDICT BRL
- QUARDINA
- NEOFIS

VU le rapport d'analyse des offres,

VU la décision de la CAO en date du 19 septembre 2024,

Il est proposé d'attribuer le marché au **groupement PREDICT BRL1**

Le Comité syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le marché public « : **Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu** »

ATTRIBUE ce marché au **groupement PREDICT BRL1** pour un montant de commandes **maximum annuel de 600 000 € HT soit 720 000 € TTC. Sur 4 ans le montant maximum de commandes s'élève à 2 400 000 € soit 2 880 000 € TTC.**

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr